



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nord Seine et Marne

L'ENTREPRISE

Année de création _____

Nombre de salariés _____

Coordonnées >

SOUHAITE INSCRIRE

Fonction occupée dans l'entreprise >

Statut >

Niveau de formation >

ORGANISME COLLECTEUR

Personne à contacter >

FORMATION CHOISIE

Stage >

*VOTRE RÈGLEMENT

Montant joint >

En subrogation >

BULLETIN D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant et par stage à retourner au Service Formation Continue

Centre de Formation Métiers et Artisanat

51, avenue des Sablons Bouillants - 77100 MEAUX - ZI Sud - Fax : 01 60 09 90 93

• Vos contacts :

Caroll CHWASTYK : 01 60 09 90 90 • **Christèle WAYMEL** : 01 60 09 90 91

EI SARL EURL SNC SA Autre

N° SIRET : _____ Code APE : _____

N° Répertoire des Métiers : _____

Raison sociale : _____

Activité principale : _____

Adresse : _____

(Rue, lieu-dit, code postal, ville)

Téléphone : _____ Portable : _____

Fax : _____ E-mail : _____

Nom et prénom : M. M^{me} M^{lle} _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Chef d'entreprise non salarié **Conjoint collaborateur inscrit au RM** **Conjoint associé**

Salarié **Conjoint associé non rémunéré** **Conjoint salarié**

VI - Fin de scolarité obligatoire V - BEP/CAP/CFCA IV - BP/Bac

III - BTS/DUT/DEUG II - Licence/DNTS I - Master/Doctorat/Ingénieur

Nom : _____

Adresse : _____

(Rue, lieu-dit, code postal, ville)

_____ Téléphone : _____

Titre : _____

Code : _____ **Dates du stage** : _____

Formation réalisée : sur temps de travail hors temps de travail

Lieu souhaité : Meaux Chelles

_____ € Date : _____ Chèque

Effectué par l'organisme collecteur

Nom du signataire : _____ *Date et signature*

Confirme avoir pris connaissance des conditions au verso

Cachet de l'entreprise

**Obligatoire pour la prise en compte de l'inscription. Voir conditions en cas d'annulation au verso.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation expresse et écrite de notre part.

TARIF

Le prix par participant est indiqué sur chaque programme.

Les artisans et leur conjoint (non salarié) bénéficient du financement de la CRMA IDF et/ou du FAFCEA.

Les salariés d'entreprises artisanales peuvent éventuellement bénéficier du financement d'un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé). Pour cela, il convient de nous consulter dès que possible pour que nous vous indiquions la procédure à suivre.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne, sauf conditions particulières examinées au cas par cas (nous consulter). Dans le cas contraire, l'inscription ne pourra être prise en compte.

Attention, toute demande de prise en charge auprès d'un OPCA doit être faite avant le début de la formation. Dans le cas contraire, vous risquez un refus systématique des organismes collecteurs.

A noter : pour les formations longues (ADEA, Brevet de Maîtrise), les dossiers de prise en charge doivent être soumis à l'organisme collecteur au minimum 2 mois avant le début du stage.

SUIVI DE L'INSCRIPTION

Après réception de l'inscription et du règlement, une confirmation d'inscription est adressée à l'entreprise une semaine environ avant le démarrage du stage.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.

Nous signalons à cette occasion que les places sont limitées pour les stages faisant appel à l'informatique afin que chacun puisse disposer d'un poste de travail.

Une facture acquittée tenant lieu de convention simplifiée et une attestation de présence sont délivrées en fin de stage.

Une convention de formation professionnelle pourra être établie sur demande et devra nous être retournée signée impérativement avant le début du stage.

CONVOCAATION

Envoyée dix jours avant le début du stage, elle rappelle les dates, le lieu du stage, les horaires et les moyens d'accès.

ANNULATION OU EMPÊCHEMENT

En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise, celle-ci devra prévenir la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne **six jours avant le début du stage. A défaut le montant de la participation nous restera dû.**

Par ailleurs, si la formation devait être reportée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Seine et Marne, celle-ci s'engage à prévenir les participants dans les meilleurs délais en leur faisant connaître les nouvelles dates arrêtées.

S'ils le souhaitent, les participants pourront être remboursés ou bénéficier d'un avoir pour une action ultérieure.